

Qui peut participer?

Les Belfius Smart Belgium Awards, une organisation de Belfius en collaboration avec Mediafin, sont destinés au secteur des entreprises et aux organismes du secteur public et social (parmi lesquels les autorités locales, les CPAS, les entreprises, les instituts de recherche, les intercommunales, les écoles, les hôpitaux "et" les maisons de repos, les centres de soins et les ONG) qui apportent, de manière intelligente, une réponse aux défis d'aujourd'hui et de demain.

L'attribution d'un projet à une catégorie bien définie (voir ci-après) a lieu sur la base du type d'institution ou d'organisation qui introduit le projet. L'organisation se réserve le droit d'attribuer un projet à une autre catégorie.

Les projets entrant en ligne de compte pour un Smart Belgium Award:

- couvrent au moins un des 8 domaines de la liste thématique de Belfius Smart Belgium (mobilité, énergie, enseignement, économie circulaire, environnement, urbanisme, santé & prévention et services smart city);
- contiennent un élément innovant/novateur (application, méthode, produit, modèle de services et/ou d'entreprise);
- sont opérationnels ou en cours d'élaboration entre le 1 janvier 2017 et le 31 décembre 2018 ;
- et sont rentrés au plus tard pour le 15 novembre 2018 à minuit par une des organisations précitées.

➤ Quels sont les 8 domaines de la liste thématique de Belfius Smart Belgium et qu'impliquent-ils? Vous trouverez ci-dessous les 8 domaines (étendus) accompagnés d'une description non limitative et/ou d'exemples.

1. Mobilité

ce domaine englobe des projets qui

- résolvent des problèmes de mobilité
- améliorent, facilitent ou rendent moins chère et/ou plus écologique la mobilité au sens large (accès, connaissance, produit...)

2. Énergie

ce domaine englobe des projets dans le secteur de l'énergie (production, consommation, transport, stockage, partage...) qui contribuent à réaliser ou stimuler de manière intelligente et durable la transition énergétique, l'énergie renouvelable et/ou l'efficacité énergétique.

3. L'enseignement

ce domaine englobe des projets qui

- concernent la recherche d'innovations et de nouvelles applications générant une valeur ajoutée concrète pour la société et/le monde de l'entreprise

• ont pour objectif de former (en continu) les citoyens au marché du travail de demain

Citons comme exemple, des études spécifiques sur le terrain, des expériences et cocréations en fonction d'un résultat ciblé; des concertations et l'union des forces entre le monde de l'enseignement et de l'entreprise; des méthodes d'enseignement innovantes et de nouvelles formations axées sur le futur; des innovations visant à améliorer les résultats de l'apprentissage ou l'employabilité...

4. Économie circulaire

ce domaine englobe des projets qui facilitent la transition vers l'économie circulaire ou son application (conception de produits, réutilisation, réparation, réaffectation, recyclage...) et qui visent à créer des circuits fermés afin de réutiliser les produits et matières premières de manière optimale et de limiter au maximum la destruction de valeur.

5. Environnement

ce domaine englobe des projets qui protègent et/ou améliorent l'environnement et le bien-être des hommes et de la faune et de la flore, réduisent l'empreinte écologique de l'homme sur notre planète ou luttent contre les changements climatiques. Ces projets comprennent notamment la réduction maximale de la pollution de l'air, de la terre et de l'eau et également la gestion des déchets.

6. Urbanisme

ce domaine englobe des projets qui visent la transformation durable des villes/communes ou offrent une solution aux défis auxquels les villes/communes sont confrontées. Figurent dans ces projets:

- la rénovation urbaine et la revalorisation des quartiers en habitats attrayants et modernes
- l'innovation en matière de planification urbaine (agriculture urbaine, production locale...)
- la gestion intelligente de la croissance ou décroissance démographique
- la réaffectation réfléchie du paysage urbain

7. Santé & Prévention

ce domaine englobe des projets en matière de soins (prestation de services, appareils, méthodes, médicaments, accès et «payabilité», vieillissement...) qui protègent ou favorisent le bien-être physique, psychologique et social de l'homme et/ ou tentent de prévenir les maladies ou de les détecter à un stade précoce.

8. Services Smart City

ce domaine englobe les projets qui (a) améliorent la qualité de vie des habitants et des autres acteurs des villes/communes et/ ou (b) qui ont trait à l'e-government.

➤ **Vous avez plusieurs projets Smart?** N'hésitez pas à introduire plusieurs dossiers. Vous augmenterez ainsi vos chances de décrocher un Award. Le jury retiendra seulement le meilleur dossier par catégorie.

➤ **Vous avez déjà participé l'an dernier et vous souhaitez réintroduire le même projet?** Il n'est pas possible de déposer un même projet à moins de disposer d'arguments fondés (par ex.: extension du projet; nouvelles évolutions). Envoyez vos arguments à smart@belfius.be et les organisateurs vous donneront rapidement une réponse définitive.

➤ **Attention:** les pouvoirs locaux, intercommunales, entreprises ou établissements de soins et d'enseignement qui sont représentés dans le jury de ce concours ou qui font partie de l'organisation ne peuvent pas participer aux Awards.

Quels Awards sont décernés?

5 Awards et un Prix du public seront remis.

2 Smart City Awards

Ces Smart City Awards récompensent les projets les plus intelligents des pouvoirs locaux (villes, communes, CPAS, régies autonomes, zones de secours et zones de police) ou des intercommunales.

2 Awards sont décernés dans cette catégorie:

- le Smart City Award pour un pouvoir local ou une intercommunale de < 30.000 habitants au 1er janvier 2018
- le Smart City Award pour un pouvoir local ou une intercommunale de ≥ 30.000 habitants au 1er janvier 2018

Toutes les administrations locales ou les intercommunales peuvent déposer des projets pour ce Smart City Award. Pour les zones de secours, zones de police et intercommunales, il est tenu compte du nombre total d'habitants qui relèvent de leur périmètre d'application.

2 Smart Company Awards

Les Smart Company Awards sont destinés aux entreprises qui ont développé le projet le plus innovant et le plus réussi dans le domaine du développement technologique, de la recherche, de l'innovation et de l'impact au niveau social.

2 Awards sont décernés dans cette catégorie:

- le Smart Company Award pour une entreprise dont le chiffre d'affaires annuel est < 10 mio
- le Smart Company Award pour une entreprise dont le chiffre d'affaires annuel est ≥ 10 mio

Toutes les entreprises, les jeunes entrepreneurs, les start-ups / scale-ups peuvent déposer des projets pour ce Smart Company Award.

1 Smart Care Award

Le Smart Care Award couronne le meilleur candidat dans le domaine du développement technologique, de la recherche, de l'innovation et de l'impact au niveau social dans les domaines des soins de santé et de l'enseignement, dans la catégorie des établissements du secteur de la santé et de l'enseignement. Tous les établissements du secteur des soins et de l'enseignement peuvent déposer des projets pour ce Smart Care Award.

1 Prix du public

Le grand public pourra également voter durant une période définie. Le projet retenu qui remportera le plus grand nombre de voix valables - calculé après la clôture de la période des votes conformément au règlement du Prix du public - remportera le Prix du public. Les organisateurs et le jury de spécialistes peuvent décider:

- de ne pas décerner d'Award en cas de candidatures insuffisantes ou si la qualité des dossiers introduits est insuffisante;
- de décerner un Award (ou prix comparable) supplémentaire s'ils l'estiment souhaitable ou en cas d'ex æquo;
- d'attribuer un projet déposé à une autre catégorie.

Les décisions du jury sont décisives. Le jury tiendra compte, lors de sa délibération, des critères mentionnés lors de l'inscription. Les décisions du jury ne feront l'objet d'aucune communication ultérieure. Aucune contestation concernant le déroulement du concours ou la décision du jury ne sera prise en considération.

Belfius se réserve le droit de suspendre, d'annuler ou de modifier le concours en cas de force majeure, sans que les participants puissent prétendre à une indemnisation. Belfius se réserve le droit de modifier le planning des activités prévues et la composition du jury en fonction de raisons organisationnelles.

Votre dossier de participation

Chaque participant aux Smart Belgium Awards doit s'enregistrer sur belfius.be/smartawards et compléter le questionnaire correspondant. L'organisation se réserve le droit de demander ensuite des précisions ou des informations complémentaires au sujet des projets.

Chaque dossier comprendra au moins les données suivantes:

- titre du projet (max. 100 caractères)
- personne de contact (nom, prénom, langue, titre de la fonction et données de contact)
- description succincte du projet introduit (max. 2.000 caractères)
- informations sur le contenu du projet.

Afin de pouvoir évaluer votre projet le mieux possible, nous vous demandons de répondre de la manière la plus complète et la plus claire possible aux questions posées.

Un maximum de dix fichiers contenant des informations complémentaires, des chiffres ou des illustrations (max. 10 MB) peuvent être joints en annexe. Seuls les documents en format PDF ou jpeg seront acceptés.

Critères d'évaluation

Chaque candidature sera évaluée en fonction de:

- son approche novatrice
- sa valeur ajoutée pour ou son impact sur le citoyen et la société
- son orientation résultats
- son efficacité
- sa reproductibilité
- le nombre de domaines Smart Belgium concernés dans le projet (Mobilité, Énergie, Enseignement, Économie circulaire, Environnement, Santé & Prévention, Urbanisme et Services Smart City)
- sa contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies (<https://sustainabledevelopment.un.org/sdgs>)
- la collaboration entre différents intervenants (par ex.: collaborations entre plusieurs pouvoirs locaux ou établissements/entreprises des mêmes secteurs ou de secteurs transversaux)

Le jury attribuera un score à chacun de ces aspects, dans la mesure où votre candidature répond aux critères susmentionnés. C'est sur la base de ce score que le jury déterminera à quel point votre dossier est «smart».

Une participation peut être refusée si le dossier n'est pas suffisamment étayé ou en cas d'abus, de tromperie, de fraude ou de mauvaise foi. Les organisateurs et les membres du jury se réservent le droit d'exclure un projet s'il n'est pas déposé à temps et/ou d'annuler un prix déjà décerné en cas de non-respect d'un des éléments du présent règlement.

Procédure de sélection

L'évaluation des candidatures se fera en deux temps:

Phase 1: présélection

Un jury de spécialistes désignera, lors d'une présélection, max. 10 projets par catégorie. Si votre projet passe au tour suivant, l'organisation peut vous demander de fournir un complément d'information au sujet de votre candidature.

Les candidats sélectionnés pour les tours préliminaires en seront informés.

Phase 2: sélection des gagnants

Tous les candidats retenus seront ensuite invités à présenter leur projet au jury à Bruxelles, en direct ou par vidéoconférence, pendant 15 minutes. Ce jury évaluera les projets et désignera un gagnant dans chaque catégorie. Un complément d'information au sujet de la composition du jury suivra en automne 2018 mais celle-ci sera aussi large qu'équilibrée, de façon à ce que toutes les considérations et tous les points de vue possibles soient abordés lors de l'évaluation des dossiers et de parvenir ainsi à un jugement objectif et indépendant.

Tous les gagnants seront connus lors d'un gala de clôture exclusif.

Vos engagements en tant que participant

Chaque participant aux Smart Belgium Awards est responsable du respect de la législation belge et européenne en matière de droits d'auteur et est propriétaire des droits de propriété intellectuelle et (le cas échéant) industrielle y relatifs.

Le participant est tenu de veiller à ce que son dossier n'enfreigne pas de droits de propriété intellectuelle, de droits de propriété industrielle, de droits d'auteur et/ou de droits d'image. Le participant accepte la responsabilité intégrale à l'égard de tierces parties: l'organisation décline toute responsabilité.

Le participant autorise l'organisation à diffuser son projet, à le reproduire et à le publier afin de promouvoir les Smart Belgium Awards sous quelque forme et via quelque canal que ce soit.

Les candidats retenus et les gagnants peuvent communiquer au sujet des Smart Belgium Awards via leurs propres canaux et y utiliseront clairement les logos des Smart Belgium Awards et de Belfius.

Les participants sont censés connaître les dispositions du règlement et les accepter. La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Aucune contestation ne sera prise en considération.

Protection des données

L'organisation des Smart Belgium Awards peut rendre publics les détails (nom du projet, organisation responsable, personne responsable, visuels, site web, description, objectif et catégorie) de toutes les candidatures reçues (projets retenus et non retenus pour un Award).

En cas de demande préalable expresse, les informations non destinées au grand public selon vos indications, mais qui sont intéressantes pour documenter votre dossier, ne seront pas rendues publiques.

Le participant donne son accord pour le traitement de ses données à caractère personnel par l'organisation. Les données à caractère personnel récoltées sont exclusivement traitées par Belfius Banque et Mediafin dans le cadre du déroulement et de la promotion des Smart Belgium Awards et, éventuellement, dans la publicité qui en découlerait. Chaque participant a le droit d'accéder à ses données à caractère personnel, pour les modifier ou les supprimer. Pour ce faire, le participant doit s'adresser au(x) organisateur(s) ou via smart@belfius.be.

Questions et suggestions

Vous pouvez envoyer vos questions ou remarques à smart@belfius.be.